



Programmes de subventions pour les intervenants en milieux lacustres

Document élaboré par le
Conseil régional de l'environnement des Laurentides

A	Introduction	3
	Fondation de la faune du Québec	4
B	Programmes provinciaux	6
1)	Emploi-Québec	6
	• Mesure « Subventions-salariales-Volet 3 expérience de travail »	6
2)	Fondation de la faune du Québec	8
	• Programme d'amélioration de la qualité des habitats aquatiques	8
	• Programme pour la protection des milieux humides forestiers sur terres privées.....	9
	• Programme pour connaître nos habitats fauniques.....	10
	• Programme pêche en herbe pour les 9-12 ans.....	11
3)	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	12
	• Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier,	12
	volet 2.....	12
4)	Ministère des Affaires municipales et des Régions	13
	• Fonds municipal vert.....	13
5)	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des parcs (MDDEP)	16
	• Programme de conservation du patrimoine naturel en milieu privé, volet 2 : Aide à l'acquisition de milieux naturels à des fins d'aires protégées	16
C	Programmes fédéraux	19
1)	Service Canada	19
	• Emplois d'été Canada.....	19
2)	Environnement Canada	21
	• ÉcoAction	21
	• Le programme de partenariat sur les espèces exotiques envahissantes (PPEEE)	22
3)	Fédération canadienne de la faune	24
	• Faune du voisinage.....	24
	• Programme de financement de la fédération canadienne de la faune.....	25
4)	Agriculture Canada	28
	• Programme de couverture végétale	28
5)	Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	29
	• Prime-Vert	29
D	Programme privés	31
1)	Fondation Hydro-Québec pour l'environnement	31
2)	Fondation Tides Canada	32
3)	Fonds de l'environnement Mountain Co-op	33
4)	Fonds de l'environnement de Shell	35
5)	Subvention Unilever-Evergreen pour la bonne gestion des milieux aquatiques 36	
6)	Fondation TD des amis de l'environnement	38
7)	Reboot Canada	39

A Introduction

Trouver des sources de financement s'avère souvent difficile pour les intervenants en milieu lacustre, qu'il s'agisse d'associations de riverains, de représentants municipaux ou d'autres organismes communautaires. Afin de faciliter la recherche, un inventaire des sources de financement applicables au Québec a été réalisé au cours de l'été 2006 et révisé en novembre 2007. Les résultats de cet inventaire sont présentés sous forme résumée dans le tableau, puis sous forme extensive dans les fiches techniques.

Conseils pratiques pour la recherche de financement :

Dans le but d'effectuer une recherche de financement efficace, certaines informations doivent être préalablement définies :

- 1) Le projet : public cible, objectifs, besoins en matériel et en ressources humaines (identifier les besoins pouvant être comblés à l'interne et ceux devant faire l'objet d'un financement externe), budget, échéancier, retombées pour le milieu, etc.
- 2) Les commanditaires potentiels dans le milieu
- 3) Les appuis officiels au projet (lettres d'appui, etc.)

Une fois que ces données sont connues, il est possible de chercher un financement extérieur à même la liste fournie dans ce document. **Il est recommandé de contacter l'organisme donateur afin de vérifier que le projet est bien admissible au programme avant de consacrer temps et énergie à remplir une demande.** Il importe aussi de bien vérifier les dates limites de remise des demandes, qui varient d'un organisme à l'autre, et de commencer le processus tôt.

Finalement, il est important de garder en tête que les programmes de subvention changent énormément d'une année à l'autre et que d'autres programmes peuvent être disponibles. Il faut donc être à l'affût des nouveautés. Les centres locaux de développement, les centres locaux d'emploi ainsi que le site web d'environnement Canada représentent de bonnes pistes pour l'identification de nouveaux programmes de subvention.

Bonnes recherches!

Note : Vous pouvez aussi vous procurer *l'Annuaire des subventions au Québec*

Mis à jour annuellement et incluant plus de 1800 sources de financement et programmes gouvernementaux de toutes sortes, l'Annuaire des Subventions au Québec est la publication la plus complète disponible au Québec en matière de recherche de prêts, bourses, subventions et programmes d'aide de toute sortes.

Téléphone sans frais: 1-866-322-3376

Site internet : <http://www.subventionsquebec.net/subventions-quebec.htm#ASQ> ou <http://www.3223376.net/>

Organisme	Programme	Clientèle	Financement	Date limite
Emploi-Québec	Subventions salariales : Volet Expérience de travail	OBNL, Municipalités, etc.	N/D	En tout temps
Fondation de la faune du Québec	Programme d'amélioration de la qualité des habitats aquatiques	Organismes privés ou publics avec existence légale au Québec	50 000 \$ maximum par projet ou 50 % des coûts du projet	1 ^{er} mars 1 ^{er} novembre
Fondation de la faune du Québec	Programme pour la protection des milieux humides forestiers sur terres privées	Organismes privés ou publics avec existence légale au Québec	20 000 \$ maximum par projet	1 ^{er} avril
Fondation de la faune du Québec	Programme Connaitre nos habitats fauniques	Organismes privés ou publics avec existence légale au Québec	50 000 \$ maximum par projet ou 20 à 50 % des coûts du projet	10 janvier
Fondation de la faune du Québec	Pêche en herbe	Organismes, écoles, municipalités et camps de jour du Québec	N/D	5 janvier pêche blanche 10 mars saison régulière
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volet II)	Intervenants du milieu, en collaboration avec les municipalités	Jusqu'à 90 % des coûts du projet	En tout temps
Ministère des Affaires municipales et des Régions	Fonds municipal vert	Municipalités Intervenants, en collaboration avec les municipalités	N/D	N/D
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Programme de conservation du patrimoine naturel en milieu privé : Volet 2 : Aide à l'acquisition de milieux naturels à des fins d'aires protégées	Municipalités OBNL Entreprises privées Individus	Varie selon la catégorie du projet	Traitement des demandes dès réception avant le 31/12/2007
Environnement Canada	ÉcoAction	OBNL ONG	En moyenne 30 000 \$, 50 % maximum des coûts du projet	1 ^{er} février 1 ^{er} octobre
Environnement Canada	Le programme de partenariat sur les espèces exotiques envahissantes	OBNL, associations communautaires, particuliers...	Maximum de 50 000\$/an maximum de 3 ans	18 janvier 2008
Fédération canadienne de la faune	Faune du voisinage	Groupes et organismes communautaires	Maximum 10 000 \$	Préférable avant novembre
Fédération canadienne de la faune	Programme de financement de la Fédération canadienne de la faune	OBNL Individus Municipalités	N/D	Préférable avant la fin novembre

Organisme	Programme	Clientèle	Financement	Date limite
Agriculture Canada	Programme de couverture végétale	Propriétaires fonciers	N/D	N/D
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'alimentation du Québec	Prime-Vert	Exploitants fonciers	N/D	31 mars 2009
*Fondation Hydro-Québec pour l'Environnement	Programmes de subvention (3)	OBNL	N/D	1 ^{er} avril
Fondation Tides Canada	Programme de subvention	Organismes de bienfaisance en environnement	N/D	En tout temps
Fonds de l'environnement Mountain Equipment Co-op	Programme de subvention	ONG	500 à 35 000 \$ / projet	10 mars 10 septembre
Fonds de l'environnement Shell	Programme de subvention	OBNL Organismes privés ou publics, etc.	Maximum 5 000 \$	28 février 30 septembre
Unilever-Evergreen	Unilever-Evergreen Aquatic Stewardship Grant	Organismes communautaires, en collaboration avec les municipalités et gouvernements	50 % des coûts du projet	N/D
TD	Fondation TD des amis de l'environnement	OBNL	N/D	N/D
ReBoot Canada	Matériel informatique à prix modique	OBNL	Maximum 10 ordinateurs / commande	En tout temps

B Programmes provinciaux

1) Emploi-Québec

- **Mesure « Subventions-salariales-Volet 3 expérience de travail »**

Visé à permettre l'intégration de personnes à risque de chômage prolongé dans des emplois durables en accordant à l'employeur une subvention salariale.

Prestations/Subventions :

La subvention salariale versée à l'employeur couvre une partie ou la totalité du salaire versé au participant. L'aide financière est fixée en fonction des difficultés d'intégration de la personne et de la nature du poste.

Durée de la subvention :

Ne doit pas dépasser 30 semaines, exceptionnellement 40 semaines.

Entreprises de l'économie sociale : 52 semaines, avec possibilité de renouvellement pour un maximum de 52 semaines additionnelles.

Emplois saisonniers : durée de l'emploi saisonnier jusqu'à concurrence de la limite établie précédemment.

Clientèles et conditions :

Participants admissibles : Personnes à risque de chômage prolongé qui, sans le recours à cette mesure, pourraient difficilement parvenir à intégrer le marché du travail. Clientèles suivantes :

- participants de l'assurance-emploi;
- prestataires de l'assistance-emploi (sécurité du revenu);
- personnes sans soutien public du revenu;
- participants de Solidarité jeunesse;
- participants au Programme de soutien pour les travailleurs licenciés collectivement dans les régions ressources.

Employeurs admissibles :

Doivent offrir des emplois durables à des personnes qu'ils n'embaucheraient probablement pas en l'absence d'une aide financière. Tous les types d'entreprises et organismes incluant :

- entreprises privées;
- organismes à but non but lucratif ;
- coopérative;
- municipalités et conseils de bande;
- etc.

Nature des emplois admissibles :

Poste vacant ou additionnel et emploi saisonnier récurrent; le salaire horaire de l'emploi doit respecter l'échelle salariale en vigueur au sein de l'entreprise; l'emploi visé par la subvention doit être un emploi durable à temps plein d'au moins 30 heures et d'un maximum de 40 heures par semaine.

Contact : S'adresser au module Emploi-Québec du centre local d'emploi (CLE).

Centre local d'emploi de Sainte-Agathe-des-Monts

26, boulevard Morin

Sainte-Agathe-des-Monts (Québec)

J8C 2V6

1-800-567-8334

Télécopieur : (819) 326-9082

2) Fondation de la faune du Québec

- Programme d'amélioration de la qualité des habitats aquatiques

Améliorer la qualité générale et la productivité faunique des habitats aquatiques, notamment le nombre ou la taille des individus de chaque espèce faunique présente; accroître l'utilisation du potentiel faunique et augmenter la participation des organismes du milieu.

Qui peut faire une demande :

Tout organisme public ou privé et toute association ou corporation, avec ou sans but lucratif, qui a une existence légale (lettres patentes, charte, etc.) peut soumettre une demande d'aide financière. Les individus ne sont pas admissibles.

Types de projets :

Nettoyage de cours d'eau; stabilisation des berges; création et restauration de frayères; construction de déflecteurs et aménagement de fosses; construction et restauration de seuils; création d'abris aquatiques et riverains; construction d'échelles à poisson; construction d'obstacles à la migration d'espèces compétitrices.

Description du financement :

Maximum de 50 000 \$ par projet ou 50 % du coût total du projet.

Date limite des soumissions :

Les dates limites sont le *1er novembre et le 1er mars de chaque année*. Il est recommandé de contacter un coordonnateur de la Fondation de la faune avant de soumettre un projet, afin d'en vérifier l'admissibilité.

Contact:

Fondation de la faune du Québec
Place Iberville II, 1175, rue Lavigerie, bureau 420
Sainte-Foy (Québec) G1V 4P1
Téléphone : (418) 644-7926
Sans frais :(877) 639-0742
Télécopieur : (418) 643-7655
Courriel : ffq@riq.qc.ca
Site Web : <http://www.fondationdelafaune.qc.ca>

- Programme pour la protection des milieux humides forestiers sur terres privées

Assurer et accroître la productivité faunique des milieux humides forestiers en favorisant des engagements des propriétaires (conservation volontaire). Protéger des habitats pour la sauvagine et pour les espèces à statut précaire.

Qui peut faire une demande :

Tout organisme public ou privé et toute association ou société, à but lucratif ou non, du Québec.

Types de projets : Le programme comporte deux volets :

- le volet 1 vise la démarche menant à la signature d'ententes de conservation volontaires avec les propriétaires. Chaque projet devra permettre de protéger au moins 10 milieux humides forestiers incluant une bande de protection autour de chacun de ces milieux représentant globalement un minimum de 50 hectares. De plus, il devra viser la conservation de milieux de plus de 1 hectare et concerner des propriétaires possédant au moins 1 hectare de milieux humides.)
- le volet 2 vise le suivi des ententes et la fidélisation des propriétaires ; ce dernier volet permettra d'évaluer les résultats en ce qui concerne le respect des ententes signées et le degré de conservation des milieux humides. Chaque projet devra viser le suivi des ententes de conservation qui ont été signées depuis au moins trois ans dans le cadre du programme. De plus, le projet devra viser uniquement un groupe de propriétaires ayant signé des ententes au cours d'une même année.

Étendue du financement offert : 5 000 \$ - 20 000 \$

Description du financement :

Le montant maximal accordé annuellement à un organisme ne pourra excéder 20 000 \$ pour le volet 1 et 5 000 \$ pour le volet 2.

Date limite des soumissions :

La date limite est le *1er avril de chaque année*. Il est recommandé de contacter un coordonnateur de la Fondation de la faune avant de soumettre un projet, afin d'en vérifier l'admissibilité.

Contact:

Fondation de la faune du Québec
Place Iberville II, 1175, avenue Lavigerie, bureau 420
Sainte-Foy (Québec) G1V 4P1
Téléphone : (418) 644-7926
Sans frais : (877) 639-0742
Télécopieur : (418) 643-7655
Courriel : ffq@riq.qc.ca
site Web : <http://www.fondationdelafaune.qc.ca>

- **Programme pour connaître nos habitats fauniques**

Le programme a deux objectifs : (1) améliorer nos connaissances sur les habitats fauniques du Québec, sur les techniques et les moyens de les protéger ou d'améliorer leur valeur pour la faune; (2) diffuser nos connaissances sur les habitats fauniques du Québec et sur les moyens de les protéger ou de les améliorer.

Qui peut faire une demande :

Tout organisme public ou privé et toute association ou société, à but lucratif ou non, du Québec.

Types de projets :

Les activités admissibles sont :

- a) les projets d'acquisition de connaissances qui visent à améliorer nos connaissances sur les habitats, leur protection ou leur aménagement;
- b) les projets de formation sur les moyens qui permettent de transférer des connaissances techniques sur les façons de protéger, de restaurer ou d'améliorer les habitats à des groupes-clés comme les producteurs agricoles ou forestiers, les organismes de conservation ou les gestionnaires de territoires fauniques;
- c) les projets qui font connaître des interventions modèles;
- d) les projets de sensibilisation aux habitats qui diffusent des connaissances générales sur les habitats, les problèmes qu'ils subissent et l'importance de les protéger et de les améliorer.

Description du financement :

Le montant maximum pour un projet est de 50 000 \$. La fondation assume jusqu'à 50 % du coût admissible du projet.

Date limite des soumissions :

La date limite est le *10 janvier de chaque année*. Vérifier l'admissibilité du projet.

Contact:

Fondation de la faune du Québec
1175, Avenue Lavigerie, bureau 420
Québec (Québec) G1V 4P1
Téléphone : (418)644-7926
Sans frais : 1-877-639-0742
Télécopieur : (418)643-7655
Courriel : ffq@riq.qc.ca
Site Internet : <http://www.fondationdelafaune.qc.ca>

- **Programme pêche en herbe pour les 9-12 ans**

Le programme « Pêche en herbe » a pour objectif de contrer le manque de relève observé chez les pêcheurs depuis quelques années au Québec. Une contribution spéciale provenant des permis de pêche sportive est remise à la Fondation de la faune pour financer ce programme.

Fonctionnement : Tout au cours de l'année, des groupes de jeunes de 9 à 12 ans sont invités à passer une journée près d'un plan d'eau où ils apprendront la biologie des poissons, les rudiments de la pêche et des notions de sécurité. Au cours de cette journée, une canne à pêche ou une brimbale ainsi qu'un certificat de pêche sont remis à chacun dans le but de les inciter à retourner pêcher. L'activité est très appréciée des jeunes et très efficace pour stimuler la relève.

Clientèles admissibles : Tous les organismes, les écoles, les municipalités et les camps de jour du Québec sont admissibles.

Comment présenter sa demande : La date limite de présentation des demandes d'aide est le 10 mars pour la saison régulière et le 5 janvier pour la pêche blanche. Les organismes intéressés à réaliser un projet devraient communiquer avec un coordonnateur de projets de la Fondation de la faune pour vérifier l'admissibilité ou pour obtenir des renseignements additionnels.

Contact :

Fondation de la faune du Québec
1175, Avenue Lavigerie, bureau 420
Québec (Québec) G1V 4P1
Téléphone : (418)644-7926
Sans frais : 1-877-639-0742
Télécopieur : (418)643-7655
Courriel : ffq@riq.qc.ca
Site Internet : <http://www.fondationdelafaune.qc.ca>

3) Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

- Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet 2

Objectif : Favoriser le développement régional et la création d'emplois en encourageant le partenariat entre le gouvernement, les instances régionales et les industriels forestiers. Faciliter la participation des collectivités à la prise de décisions en matière de gestion et de mise en valeur des ressources de leur territoire.

Qui peut faire une demande : Les intervenants du milieu, en partenariat avec le monde municipal.

Types de projets : Les activités à caractère faunique, récréatif, sylvicole, éducatif ou environnemental.

Description du financement : Variable, peut atteindre 90 % de la valeur des projets.

Date limite des soumissions : Aucune. Contacter le Centre local de développement, déléataire désigné du ministère, qui distribue les fonds alloués dans la région.

Contact:

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec
Site Web: <http://www.mrnf.gouv.qc.ca>

Déléataire désigné :

Centre local de développement Laurentides
1111, chemin du Lac-Colibri
Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec)
J0T 1J2
1-888-887-7335
<http://www.cldlaurentides.org>

4) Ministère des Affaires municipales et des Régions

- Fonds municipal vert

Description :

Le Fonds municipal vert a été créé en 2000 à partir d'une dotation du Gouvernement fédéral visant le versement de subventions et de prêts dans le but de soutenir des projets environnementaux. Une entente rend disponibles aux municipalités québécoises des subventions ou des prêts en provenance du Fonds municipal vert pour le financement de projets d'innovation environnementale. Cette entente se termine le 31 mars 2007. Le Fonds municipal vert accorde des subventions pour des études de faisabilité, d'évaluation, de planification et des essais sur le terrain; des prêts, ou une combinaison de prêts et de subventions, pour les projets d'immobilisation menant à l'installation de nouvelles infrastructures admissibles. Les priorités du Fonds municipal vert sont la réduction des gaz à effet de serre, la protection du milieu naturel ou l'amélioration de la qualité de l'air, de l'eau et des sols ainsi que la promotion de l'énergie renouvelable. Les projets proposés doivent avoir le potentiel d'améliorer de manière significative le rendement sur le plan environnemental ou énergétique par rapport au rendement actuel des pratiques courantes.

Un guichet unique :

En vertu de l'entente, le ministère des Affaires municipales et des Régions constitue le guichet unique de réception des projets de candidature et des demandes de financement provenant des municipalités du Québec.

Qui peut soumettre une demande :

Toute municipalité peut soumettre une demande. Tout autre requérant qui agit en partenariat avec une municipalité, mais qui est le demandeur principal dans le projet doit s'adresser directement à la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

Quels projets peuvent faire l'objet d'une demande :

Les projets proposés doivent se rattacher à l'une des catégories suivantes :

- Sites contaminés – remise en état ou gestion des risques
- Services énergétiques et énergie renouvelable – bâtiments, énergie renouvelable, biogaz, systèmes énergétiques collectifs
- Conservation et traitement de l'eau – système de traitement, distribution et conservation de l'eau potable, des eaux usées ou des eaux pluviales
- Gestion des déchets solides – réduction des déchets solides et dangereux
- Services et technologies de transports durables – transport en commun, parcs municipaux, systèmes de transport intégrés et de remplacement, gestion de la demande en services de transport
- Planification des collectivités viables et projets intégrés – plans énergétiques des collectivités, plans de réduction de gaz à effet de serre, plans de développement pour les collectivités viables, plans de réaménagement de sites urbains contaminés

Quels sont les critères de sélection :

Les demandes de financement sont évaluées en fonction de plusieurs critères de sélection. Pour les connaître, vous pouvez consulter la rubrique Critères d'admissibilité du site web de la Fédération canadienne des municipalités (www.fcm.ca). Les dépenses admissibles et non admissibles y sont également présentées.

Exemples de projets :

Vous pouvez consulter des exemples de projets élaborés sur le site web de la Fédération canadienne des municipalités (www.fcm.ca).

Procédure de demande de financement pour les études de faisabilité, évaluation, essais sur le terrain et planification :

Pour l'obtention d'une subvention, trois étapes majeures sont nécessaires :

1) Le projet de candidature

Le requérant évalue si son projet est admissible en consultant les Lignes directrices du programme ou en communiquant directement avec le personnel de la FCM. Il doit ensuite remplir le formulaire Demande de subvention - Partie A – Projet de candidature.

2) La demande de financement du projet de candidature acceptée

Le MAMR transmet le formulaire Demande de subvention - Partie B - Demande détaillée aux requérants dont le projet de candidature a été accepté par la FCM. La municipalité renvoie ce formulaire dûment rempli au MAMR.

3) L'entente entre la FCM et la municipalité

La FCM transmet des copies originales d'une entente à la municipalité dont la demande de financement est acceptée. La municipalité signe l'entente et la renvoie à la FCM.

La municipalité transmet une copie de l'entente au MAMR. Par la suite, la FCM assure le suivi du dossier avec la municipalité.

Pour les projets d'immobilisation :

Le FMV adopte un processus d'appel d'offres par voie concurrentielle afin de déterminer les projets d'immobilisations qui cadrent le mieux avec les objectifs et besoins du programme. Au moins un appel d'offres sera lancé par année dans chacune des catégories du FMV.

Contacts :

Le site web de la Fédération canadienne des municipalités fournit des renseignements détaillés sur ce programme. Pour plus de détails sur l'entente, vous pouvez consulter les décrets dans le site web du MAMR.

Concernant la transmission des demandes et l'obtention d'un formulaire :

Ministère des Affaires municipales et des Régions Fonds municipaux verts
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

fondsverts@mamr.gouv.qc.ca
Téléphone : (418) 691-2005
Télécopieur : (418) 528-7115
<http://www.mamr.gouv.qc.ca>

Concernant les critères d'admissibilité et le processus d'approbation des projets :

Fédération canadienne des municipalités

Fonds municipaux verts

24, rue Clarence

Ottawa (Ontario) K1N 5P3

fondsverts@fcm.ca

Téléphone : (613) 241-5221 poste 261

Télécopieur : (613) 244-1515

<http://www.fcm.ca>

5) Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des parcs (MDDEP)

- Programme de conservation du patrimoine naturel en milieu privé, volet 2 : Aide à l'acquisition de milieux naturels à des fins d'aires protégées

Objectifs généraux du programme : Contribuer au développement d'un réseau d'aires protégées en milieu privé. Protéger la biodiversité en assurant la protection d'une grande variété d'écosystèmes et d'espèces vivantes là où ceux-ci existent. Créer des partenariats avec le secteur privé dans le but d'appuyer les efforts d'organismes, d'entreprises et de particuliers pour la création d'aires protégées. Créer une solidarité à l'égard des aires protégées en associant la collectivité québécoise à des gestes de conservation.

Clientèle admissible : Ce volet du programme vise à soutenir financièrement l'acquisition, à des fins d'aires protégées, de propriétés privées par des organismes ou des entreprises œuvrant en conservation de la nature ou ayant des objectifs de protection et de gestion des milieux naturels, de sauvegarde de la biodiversité ou désirant s'impliquer directement en conservation des milieux naturels. Ces organismes ou entreprises devront démontrer leur implication antérieure en conservation de la nature et en gestion de milieux naturels de même que leur capacité de gestion à long terme de territoires protégés.

Conditions d'admissibilité d'un projet : Pour être admissible, un projet doit se qualifier comme une aire protégée au sens de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*. Il devra s'agir d'une portion de milieu terrestre, humide ou aquatique, géographiquement délimité, voué spécialement à la protection et au maintien à long terme de la biodiversité et des ressources naturelles et culturelles associées.

Le territoire privé devra présenter un intérêt écologique, géologique, géomorphologique, faunique, floristique ou paysager représentatif ou particulier de la réalité physique et biologique du Québec. Des mesures particulières de gestion devront être proposées et appliquées à son égard pour que sa protection à long terme, à des fins de conservation, soit maintenue de façon efficace.

Par ailleurs, pour être admissible, un projet devra :

- faire l'objet d'une demande de financement sur le formulaire prévu à cette fin;
- être présenté au plus tard le 31 décembre 2007;
- être accompagné d'une évaluation foncière réalisée par une autorité compétente déterminant la juste valeur marchande des droits à acquérir ou des charges à établir sur la propriété visée par le projet;
- être accompagné d'une offre d'achat ou promesse de vente signée par toutes les parties concernées;
- être assorti d'une contribution financière de source privée ou publique ne provenant pas du gouvernement du Québec. Par ailleurs, cette contribution financière devra être au moins équivalente à l'aide financière demandée;

- être présenté par un organisme en mesure de démontrer, en tout temps, qu'il peut répondre aux exigences du programme liées notamment à la fermeture de projets;
- avoir fait l'objet d'une acceptation par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Parmi les projets admissibles, on pourra y trouver :

- des projets d'acquisition par achat;
- des projets d'acquisition par voie de donation;
- des projets d'acquisition de servitudes de conservation à perpétuité.

De manière générale, la contribution financière gouvernementale se limitera à des acquisitions dont la somme totale des coûts admissibles au programme est équivalente ou inférieure à 0,7 M\$. En ce qui concerne les projets dont les coûts admissibles dépasseraient 0,7 M\$, ils feront l'objet d'une attention particulière et pourront être refusés, notamment, s'il ne s'agit pas de projets figurant sur la liste de projets prioritaires ou de projets présentant un intérêt particulier pour la conservation (voir la section intitulée « Aide financière » pour en savoir plus au sujet de la liste de projets prioritaires). Par ailleurs, dans tous les cas, l'octroi d'une aide financière se fait selon les disponibilités financières du programme.

Un organisme ou une entreprise ne pourra réaliser dans le cadre de ce volet du programme plus de dix projets de conservation à la fois. Par ailleurs, un organisme ou une entreprise ne pourra prendre plus de 8 mois pour finaliser un projet à compter de la date de signature du protocole d'entente avec le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Pour plus de détails consulter le site Internet du MDDEP <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

Dates limites d'inscription : Il n'y a pas de date de tombée pour la présentation des projets. Ces derniers seront donc analysés dès leur réception au MDDEP, pourvu qu'ils soient reçus au plus tard le 31 décembre 2007.

Présentation d'une demande d'aide financière : Les demandes d'aide financière dûment remplies, signées et accompagnées de tous les documents requis, doivent être envoyées à l'adresse ci-dessous. (Voir site web)

N.B. Une demande d'aide financière acheminée par courrier électronique, par télécopieur ou encore remise en main propre est considérée comme incomplète et ne constitue pas une demande officielle. Seules les demandes par envoi postal ou messagerie spéciale sur support papier sont acceptées. Le dossier original doit être accompagné d'une copie complète du dossier. Les renseignements fournis par le demandeur d'aide financière seront les seules données considérées par le MDDEP.

Contact :

MDDEP

Direction du développement durable, du patrimoine écologique et des parcs

Programme de conservation du patrimoine naturel en milieu privé
Édifice Marie-Guyart, 29^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3830 ou
1 800 561-1616
Télécopieur : 418 646-5974
Courrier électronique : info@mddep.gouv.qc.ca
Site Internet : <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

C Programmes fédéraux

1) Service Canada

- Emplois d'été Canada

Emplois d'été Canada est une nouvelle initiative du programme Expérience emploi été. Emplois d'été Canada offre des subventions salariales aux employeurs canadiens du secteur sans but lucratif et du secteur public ainsi qu'à ceux des petites entreprises du secteur privé comptant 50 employés ou moins. Ces subventions ont pour but de les aider à créer des emplois d'été axés sur la carrière à l'intention des étudiants, qui doivent être âgés de 15 à 30 ans au moment de débiter l'emploi.

Cette initiative est conçue plus particulièrement pour aider les étudiants qui éprouvent des difficultés à trouver un emploi d'été en raison de leur lieu de résidence ou d'autres obstacles.

Emplois d'été Canada vise à :

Créer des emplois qui n'auraient pas existé autrement; aider les étudiants qui en ont le plus besoin en raison de leur lieu de résidence ou d'autres obstacles à l'emploi; offrir des emplois d'été de grande qualité axés sur la carrière.

Qui peut faire une demande : Emplois d'été Canada encourage les employeurs du secteur sans but lucratif et du secteur public, ainsi que ceux des petites entreprises du secteur privé comptant 50 employés ou moins, à créer des emplois qui répondent à leurs besoins tout en procurant des avantages aux jeunes qui ont le plus besoin d'un emploi.

Types de projets

On a accordé la priorité aux propositions qui :

favorisaient l'embauche d'étudiants qui vivent dans des collectivités où le taux de chômage chez les jeunes est élevé; dans des petites régions urbaines, rurales ou éloignées; ou dans des régions à fort taux de criminalité;

favorisaient l'embauche d'étudiants qui font face à des obstacles à l'emploi, notamment les étudiants handicapés, les étudiants des minorités visibles et les étudiants autochtones;

permettaient aux étudiants de bénéficier d'une expérience de travail enrichissante axée sur la carrière ainsi que d'un investissement important dans leur formation continue et leur avenir;

créaient des possibilités d'emploi pour les étudiants dans les organismes à vocation sociale, communautaire, environnementale ou de santé.

Date limite des soumissions

La date limite de présentation des demandes était le 30 mars 2007.

Contact :

Centre Service Canada
118, rue Principale, suite 200

Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 1K1

Téléphone : (450) 436-4230

Télécopieur : (819) 326-6205

Sans frais : 1-800-935-5555

Lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h

<http://www1.servicecanada.gc.ca/fr/dgpe/ij/pej/programme/pce.shtml>

Plusieurs autres programmes sont offerts par Service Canada. Pour plus de détails sur ces programmes, veuillez visiter le site Internet

<http://www.servicecanada.gc.ca/>

2) Environnement Canada

- ÉcoAction

Description :

Ce programme offre un appui financier à des groupes communautaires pour des projets environnementaux pragmatiques qui visent, notamment, le changement des comportements et le perfectionnement des habiletés et des capacités dans les collectivités.

Qui peut faire une demande :

Les organismes sans but lucratif et non gouvernementaux.

Types de projets :

Le financement sera accordé aux projets :

- 1) qui s'attaquent aux enjeux prioritaires (les changements climatiques, la qualité de l'air, la qualité de l'eau et/ou le milieu naturel);
- 2) dont on peut mesurer les effets positifs sur le milieu naturel, la capacité des collectivités à passer à l'action quant aux enjeux environnementaux ou une combinaison de ces deux objectifs;
- 3) qui fournissent aux Canadiens et aux Canadiennes l'occasion de poser des gestes positifs à l'échelle communautaire; et
- 4) qui encouragent les gens à être plus responsables à l'égard de l'environnement.

Étendue du financement offert : 25 000 \$ - 100 000 \$

Description du financement :

Le financement maximal accordé est de 100 000 \$ pour une durée maximale de deux ans; le financement moyen se situe autour de 30 000 \$. La contribution totale du fédéral ne pourra dépasser 50 % de la valeur totale du projet.

Date limite des soumissions :

Il y a deux dates limites à chaque année : le 1er février et le 1er octobre.

Contact:

ÉcoAction, Environnement Canada

1141 Route de l'Église, 1er étage

C.P. 10 100

Québec (Québec) G1V 4H5

Téléphone : (418) 648-3537

Sans frais : 1-800-463-4311

Télécopieur : (418) 649-6674

Courriel : quebec.ecoaction@ec.gc.ca

Site Web: http://lavoieverte.qc.ec.gc.ca/ecoaction/index_a.htm

- **Le programme de partenariat sur les espèces exotiques envahissantes (PPEEE)**

Description :

Le Programme de partenariat sur les espèces exotiques envahissantes (PPEEE ou Programme) est une initiative fondée sur la collaboration et financée par le gouvernement du Canada.

Son but est de susciter la participation des Canadiens à des actions de prévention, de détection et de gestion des EEE en vue de minimiser la menace qu'elles font peser sur l'environnement, l'économie et la société.

Les projets appuyés par le PPEEE auront pour objectifs :

- de réduire l'introduction et la propagation des EEE et de s'attaquer aux voies d'entrée par des activités de prévention, de détection et de gestion (éradication, confinement et contrôle);
- de permettre aux Canadiens de participer activement à des projets de lutte contre la menace des EEE;
- de mieux renseigner et sensibiliser les Canadiens relativement aux EEE et aux actions et aux choix individuels qui contribuent à leur introduction et à leur propagation.

Qui peut faire une demande :

Parmi les éventuels bénéficiaires se trouvent :

- les organismes sans but lucratif, comme les organisations caritatives ou bénévoles, les associations professionnelles et les organisations non gouvernementales;
- les organismes, les associations et les conseils de gestion de la faune autochtones;
- les établissements d'enseignement;
- les organismes locaux, comme les associations communautaires, les organisations d'aînés, les groupes de jeunes et les clubs philanthropiques;
- les particuliers et les entreprises privées, y compris les locataires de terres publiques ou les bénéficiaires d'accords de location [ou de concession] ou de permis pour l'utilisation et l'exploitation des ressources;
- les gouvernements provinciaux, territoriaux, municipaux et locaux.

Types de projets :

Votre projet peut englober un certain nombre d'activités, dont les suivantes :

- élaborer et mettre en œuvre des initiatives (p. ex. codes de conduite, pratiques exemplaires, programmes de sauvetage/d'élimination, ateliers, activités communautaires) qui ciblent des parties intéressées (p. ex. éleveurs, importateurs, détaillants), des consommateurs (p. ex. commerce des jardins d'ornement, des espèces sauvages/animaux de compagnie, des aquariums et jardins d'eau, des poissons vivants et des poissons-appâts) ou des activités qui contribuent à la propagation d'EEE (p. ex. navigation de plaisance, véhicules tout terrain, randonnée pédestre, transport du bois de chauffage);
- élaborer et diffuser des produits d'information pour aider différents groupes (p. ex. parties intéressées, grand public, publics techniques) à identifier les EEE, notamment à l'aide de clés d'identification, de bulletins techniques et de monographies taxonomiques;
- élaborer et diffuser des programmes éducatifs pour les écoles secondaires, en collaboration avec les provinces et les parties intéressées, y compris les associations d'enseignants;
- mettre au point et mener des programmes de surveillance (détection précoce et suivi) visant à déceler la présence d'EEE;
- élaborer et mettre en œuvre des projets ciblés pour l'éradication, le confinement et le contrôle d'envahisseurs très médiatisés lorsque les mesures de gestion (p. ex. lutte biologique, arrachage de plantes nuisibles, lutte antiparasitaire intégrée) ont une forte chance de réussir et illustrent un modèle à suivre.

Description du financement :

Maximum de 50 000\$ par année pour un maximum de trois ans

Date limite des soumissions :

16 novembre 2007 au 18 janvier 2008 pour l'année 2008-2009

Contacts

Daryl Seip
Gestionnaire p.i.
Programme sur les espèces exotiques envahissantes
819-934-2987

Michelle Nault
Agente de Secrétariat des Espèces exotiques envahissantes
819-953-4254

http://www.cbin.ec.gc.ca/issues/ias_iaspp_guidelines.cfm?lang=f#s6

3) Fédération canadienne de la faune

- Faune du voisinage

L'objectif de Faune du voisinage est de stimuler la conservation des espèces sauvages au sein de la population.

Qui peut faire une demande :

Les groupes et organismes communautaires. Les demandeurs sont encouragés à intégrer des partenaires locaux dans leurs projets (le gouvernement ou des écoles, par exemple).

Types de projets admissibles :

Les exemples incluent: les projets d'amélioration des habitats; l'installation de nichoirs pour des espèces d'oiseau indigènes; la création d'un habitat dans la cour d'école (incluant des nichoirs, des mangeoires pour oiseaux et des plantes indigènes) et la plantation d'arbres et de toute autre espèce indigène pour recréer un habitat détruit.

Description du financement :

Le montant financé varie selon la portée du projet, le niveau de participation de la communauté et la viabilité de l'initiative.

Date limite des soumissions :

Il n'y a pas de date spécifique pour faire une demande. Le comité de sélection se rencontre régulièrement pour évaluer les applications. Pour plus de renseignements veuillez consulter la FCN à l'adresse ci-dessous. Cependant il est préférable d'envoyer la demande avant novembre.

Contact:

Faune du voisinage
Fédération canadienne de la faune
350, promenade Michael Cowpland
Kanata, ON, K2M 2W1
Téléphone: (613) 599-9594
Sans frais: 1-800-563-9453
Télécopieur: (613) 599-4428
Courriel: info@cwf-fcf.org
Site web: <http://www.cwf-fcf.org>

- **Programme de financement de la fédération canadienne de la faune**

La Fédération canadienne de la faune est un organisme de bienfaisance voué à la conservation des ressources naturelles renouvelables du Canada, qui représentent des biens économiques sociaux, récréatifs et esthétiques et qui doivent être reconstitués, utilisés de façon avisée et conservés pour la postérité. Le programme de financement de la Fédération canadienne de la faune se veut un moyen de promouvoir, au Canada, la protection des habitats fauniques et l'utilisation avisée des ressources naturelles.

La Fédération fournit des fonds afin de promouvoir l'habitat faunique et l'utilisation prudente des ressources fauniques au Canada. La Fédération accorde des prêts remboursables, ainsi que du financement partiel pour des projets.

Qui peut faire une demande :

Toute demande d'aide financière présentée par un organisme sans but lucratif sera prise en considération. Les étudiants qui présentent des demandes doivent fournir le numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance de l'université à laquelle ils sont affiliés.

La Fédération canadienne de la faune prend en considération toutes les demandes d'aide financière qui lui parviennent. La préférence est accordée aux demandes suivantes :

- a) prêts remboursables,
- b) contributions financières à des projets dont le coût global est partagé avec d'autres organismes, à part la Fédération canadienne de la faune.

Types de projets admissibles :

Afin de recevoir de l'aide financière, les projets doivent être conformes aux objectifs de la Fédération canadienne de la faune. Par exemple, la Fédération prendra en considération les demandes d'aide financière pour des recherches scientifiques ou autres recherches, pour des programmes d'intervention en matière de conservation comme le rétablissement d'espèces en péril, ou bien pour des programmes de conservation de la flore et de la faune ou d'éducation environnementale.

Les demandes concernant des projets qui se feront à l'extérieur du Canada ou par des personnes d'une nationalité autre que canadienne seront prises en considération. Toutefois, les demandes pour des projets réalisés par des Canadiens et favorisant les objectifs de conservation des ressources naturelles du Canada auront priorité.

Objectifs et priorités du programme de financement de la FCF :

Les demandes de financement reçues par la FCF doivent satisfaire aux objectifs suivants :

- Pouvoir démontrer les avantages pour la conservation, la gestion, l'éducation et la recherche dans le secteur de la faune et de la flore.
- Fournir une grande visibilité à la FCF.

- Servir d'outil de « marketing » de la FCF à l'intention de ses membres et de ses donateurs.
- Satisfaire aux exigences mentionnées dans les lignes directrices du Programme de financement de la FCF.

Mode de présentation des demandes : Les demandes de financement doivent comprendre le nom de l'auteur de la demande, le nom de son affiliation, le numéro d'enregistrement de l'organisme de bienfaisance, la date de la demande et la somme demandée. Les demandes doivent également fournir les renseignements suivants :

- a) un résumé de l'objectif du projet,
- b) un exposé des avantages prévus du projet,
- c) un budget détaillé,
- d) un relevé des autres sources de financement,
- e) une copie des derniers états financiers du demandeur, si c'est possible,
- f) le curriculum vitae du demandeur, s'il s'agit d'un particulier, ou une copie des Statuts et Règlements de l'organisme ou de l'institution, ainsi qu'un énoncé des buts et objectifs.

Nota : Veuillez faire parvenir quinze (15) exemplaires de la demande d'aide financière à l'agente du programme de financement.

Conditions régissant l'utilisation des fonds : Les subventions ou les prêts ne doivent pas servir à payer les salaires, sauf si l'entente le précise. Le bénéficiaire de la subvention ou du prêt est l'unique personne ayant le droit d'utiliser les fonds ou d'en autoriser la dépense.

À la fin de l'année financière, la Fédération canadienne de la faune exige un rapport financier pour l'aide financière qu'elle a accordée. Le rapport doit faire état notamment des dépenses encourues, des fonds engagés et des fonds non dépensés. Le bénéficiaire doit fournir des renseignements sur les fonds déboursés pour l'achat de services ou d'équipement, en indiquant la nature et le coût de chaque article, et tout autre renseignement pertinent requis par la Fédération canadienne de la faune. Par ailleurs, un rapport portant sur chaque projet financé doit parvenir à la Fédération canadienne de la faune dans les six mois suivant le parachèvement du projet. Si ce rapport n'est pas présenté, toute autre demande de financement sera refusée.

La Fédération canadienne de la faune se réserve le droit d'imposer d'autres conditions concernant l'utilisation des subventions et des prêts.

Mention de la source de financement :

La Fédération canadienne de la faune demande qu'il soit fait mention de l'aide financière fournie par la FCF dans les publications, les films, les événements et sur les propriétés relevant du projet subventionné par la Fédération canadienne de la faune.

La Fédération canadienne de la faune s'attend également à ce que des copies de manuscrits, de textes ou de tout autre document lui soient présentées avant leur

publication, afin de pouvoir y apporter sa contribution. Des exemplaires de toutes les publications financées par la Fédération canadienne de la faune doivent être envoyés à son bureau d'Ottawa, à l'attention du conseil d'administration, du secrétaire administratif et de la préposée au programme de financement.

Étendue du financement offert : n/d

Description du financement : L'aide financière sera offerte pour une période maximale d'un an. Chaque demande additionnelle d'assistance sera prise en considération annuellement, de façon ponctuelle.

Date limite : Le Conseil d'administration examinera les demandes de financement reçues au moins douze semaines avant son assemblée du printemps ou celle de l'automne. Les demandes reçues après le délai fixé de douze semaines précédant l'assemblée ne seront pas étudiées à cette date. Veuillez communiquer avec l'agente du programme de financement de la Fédération pour connaître les dates des prochaines assemblées.

Contact:

Fédération canadienne de la faune
350, promenade Cowpland
Kanata (Ontario) K2M 2W1
Téléphone: (613) 599-9594
Sans frais : (800) 563-9453
Télécopieur: (613) 599-4428
Site Web: <http://www.cwf-fcf.org>

4) Agriculture Canada

- Programme de couverture végétale

Le Programme de couverture végétale du Canada est une initiative du gouvernement du Canada, dotée d'un budget de 110 millions de dollars sur cinq ans, qui vise à vous aider, en tant que producteur, à améliorer vos méthodes de gestion des pâturages, à protéger la qualité de l'eau, à réduire les émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'à accroître la biodiversité et à mettre en valeur les habitats fauniques.

Qui peut faire une demande : Pour les besoins du présent programme, un demandeur doit :

- a) être le propriétaire foncier dont le nom est enregistré sur le certificat de titre ou sur l'acte de transport formaliste du bien-fonds en vigueur;
- b) être autorisé à devenir le propriétaire foncier dont le nom sera enregistré sur le certificat de titre ou sur l'acte de transport formaliste du bien-fonds en vertu d'un contrat, d'une ordonnance du tribunal ou de tout autre instrument juridique;
- c) avoir conclu une convention d'achat-vente en vertu de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants;
- d) être un Indien en possession légale de terres agricoles en vertu des paragraphes 20(1), 20(2) ou 20(3) de la Loi sur les Indiens ou être une bande indienne qui satisfait aux conditions précitées et qui détient un intérêt agricole foncier au sens de la Loi sur les Indiens;
- e) demander la conversion d'une parcelle de terre admissible d'une superficie minimale de 17 hectares (40 acres) dans chaque demande, aux termes de la section 6.4.

Types de projets : Le Programme de couverture végétale du Canada, de portée nationale, vise quatre volets :

- a) la conversion des terres - convertir les terres écologiquement sensibles en y établissant une couverture végétale permanente;
- b) les zones cruciales - gérer les terres agricoles situées près de cours d'eau;
- c) l'aide technique - aider les producteurs à adopter des méthodes de gestion bénéfiques;
- d) l'évaluation des PGB (à l'échelle des bassins hydrographiques EPB);
- d) les brise-vent - planter des arbres sur les terres agricoles.

Étendue du financement offert : Non disponible

Date limite des soumissions : Consulter le site Internet ou communiquer avec les responsables du programme pour connaître la date limite d'inscription.

Contact:

Programme de couverture végétale du Canada
Conversion des terres
1800, rue Hamilton, bureau 408
Regina (Saskatchewan) S4P 4L2
1-866 844-5620
www.agr.gc.ca/greencover-verdir/applic_f.phtml

5) Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

- Prime-Vert

Par le programme de soutien financier Prime-Vert, le MAPAQ vise à :

- promouvoir et diffuser les bonnes pratiques agricoles
- soutenir les exploitations agricoles afin qu'elles puissent se conformer aux lois, règlements et politiques environnementales
- aider les producteurs agricoles à relever les défis que représentent le respect de l'environnement et la cohabitation harmonieuse sur le territoire, particulièrement dans le cadre du Plan d'accompagnement agro-environnemental (PAA)

Qui peut faire une demande / Types de projets :

Selon les volets, le programme s'adresse :

Volets 1, 2, 3 : exploitations agricoles ou tout regroupement d'exploitations agricoles légalement constitué;

Volet 4 : exploitations agricoles regroupées en club-conseil en agroenvironnement offrant les services d'un agronome ou d'un technicien agricole qui est sous la supervision d'un agronome;

Volet 5 : regroupements avec lesquels le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a conclu une convention d'aide financière;

Volet 6 : exploitations agricoles qui désirent solutionner une problématique de pollution diffuse;

Volet 7 : demandeur, membre de l'une des organisations suivantes ou qui s'y associe dans le cadre d'un appel de propositions; un club d'encadrement technique ou un club-conseil en agroenvironnement; une association d'exploitations agricoles reconnue par le Ministère; un organisme ou un centre de recherche parapublic ou privé;

Volet 8 : exploitations agricoles qui désirent adopter des pratiques de gestion ciblées pour résoudre une problématique de pollution diffuse et qui participent au Programme de couverture végétale du Canada dans le cadre d'un projet commun accepté par le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec ayant fait l'objet d'un appel de propositions.

Les conditions d'admissibilité varient selon les différents volets et sous-volets du programme. Pour de plus amples détails:

- contacter la direction régionale du MAPAQ concernée ou le centre de services du MAPAQ de votre région;

- consulter le site Internet du MAPAQ.

Étendue du financement offert : L'aide financière varie selon chaque volet. Elle est versée lorsque le projet est réalisé conformément aux conditions du programme et, s'il y a lieu, conformément aux conditions et recommandations inscrites sur le formulaire produit par la personne désignée par le directeur régional.

Date limite des soumissions : Ce programme est entré en vigueur le 1^{er} avril 2006 et prendra fin le 31 mars 2009.

Contact: Renseignements généraux

200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1R 4X6
CANADA

Tél. : 418 380-2110

Sans frais : 1 888 222-MAPA (6272)

Les bureaux du Ministère sont ouverts du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Productions/md/Programmes/primevert.htm>

D Programme privés

1) Fondation Hydro-Québec pour l'environnement

Description : La Fondation offre trois programmes:

- 1) La conservation et la restauration des milieux naturels du Québec;
- 2) le soutien et la prise en charge de problématiques environnementales associées à l'environnement communautaire et local;
- 3) la mise en valeur des particularités environnementales des propriétés d'Hydro-Québec.

Qui peut faire une demande : Les organismes admissibles ont résidence au Canada et sont des organismes de charité, des organismes sans but lucratif ou tout autre organisme pouvant démontrer que le projet soumis n'est pas de nature personnelle ou lucrative mais plutôt dans l'intérêt de l'ensemble des communautés visées par le projet.

Types de projets : Seuls les projets s'inscrivant dans l'un des trois programmes de la Fondation seront reçus. Un projet est une réalisation à caractère environnemental ayant des retombées significatives et concrètes sur le terrain et dans les communautés et les régions du Québec. Les activités de base, les activités de promotion, les études, les inventaires, et toute autre activité n'ayant que des retombées indirectes sur l'environnement ne sont pas admissibles. De même, les projets découlant d'exigences légales ne sont pas admissibles.

Étendue du financement offert : n/d

Description du financement : Il n'y a pas de limite fixe pour les subventions à des organismes du milieu. La pertinence des montants demandés sera évaluée en fonction des objectifs poursuivis.

Date limite : Tous les projets soumis doivent être reçus avant la date suivante: soumission des projets – 1er octobre de chaque année; approbation des projets – 1er mars. De façon générale, la mise en œuvre des projets aura une durée maximale d'une année.

Contact:

Vincent Trudel, coordonnateur

Fondation Hydro-Québec pour l'Environnement

75, boul. René-Lévesque ouest, 2ème étage

Montréal, QC H2Z 1A4

Téléphone: (514) 289-5384

Télécopieur: (514) 289-2079

Courriel: fondation_environnement@hydro.qc.ca

Site web: http://www.hydroquebec.com/fondation_environnement/index.html

2) Fondation Tides Canada

La Fondation Tides Canada crée des partenariats avec les donateurs et les organismes de bienfaisance dans le but de constituer et d'organiser des ressources nécessaires au changement social et à la viabilité de l'environnement. Elle vise notamment, par des programmes de dons innovateurs et efficaces, à encourager les occasions d'apprentissage et à bâtir des liens solides entre les donateurs et les bénéficiaires.

Qui peut faire une demande :

Les organismes de bienfaisance dans les secteurs de la justice sociale et de l'environnement.

Types de projets :

Les projets dans les secteurs de la justice sociale et de l'environnement seront pris en considération pour l'obtention de financement.

Étendue du financement offert : Non disponible

Description du financement :

Les candidats devraient noter que, contrairement à la plupart des fondations, Tides Canada ne dispose pas d'un fonds de dotation. Au contraire, toutes les contributions de la Fondation seront faites sur la recommandation de nos clients donateurs, par l'entremise de leurs Fonds de donateur. Toutes les demandes de financement sont conservées dans nos dossiers pendant un an. Si un donateur souhaite obtenir des conseils au sujet d'un bénéficiaire possible, nous consultons alors ces dossiers. Veuillez toutefois noter qu'une très petite partie seulement de nos subventions seront versées en réponse à des demandes non sollicitées.

Date limite : En tout temps

Contact:

Fondation Tides Canada
Bureau de Vancouver
680 - 220, rue Cambie
Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 2M9
Téléphone : (604) 647-6611
Sans frais : 1-866 TIDES CA
Télécopieur : (604) 647-6612
Courriel : info@tidescanada.org
Site Web : <http://www.tidescanada.org>

3) Fonds de l'environnement Mountain Co-op

Description :

Le programme fournit de l'aide financière aux groupes environnementaux canadiens qui mènent des activités liées à la conservation de l'environnement et à la protection des milieux sauvages. Le programme vise à aider à préserver l'environnement et à sensibiliser le public à l'importance de respecter l'environnement lors des activités de plein air.

Qui peut faire une demande :

Les organismes de charité non gouvernementaux.

Types de projets :

Les projets qui cadrent dans l'une des catégories suivantes : acquisition de terrain pour assurer la conservation des ressources de grande valeur écologique ou récréative; renforcement des capacités pour solidifier les assises des organisations de conservation; recherche pour appuyer la conservation des milieux sauvages et assurer une utilisation durable des aires de loisirs; défense de causes et éducation pour appuyer la protection des zones et corridors écologiques d'intérêt; accès pour encourager la participation, favoriser l'accès du public et promouvoir l'utilisation responsable des espaces naturels; durabilité du milieu urbain pour appuyer les groupes environnementaux locaux dans les municipalités où se trouvent des magasins MEC.

Description du financement :

Jusqu'à 100 000 \$ pour l'acquisition de terrains. En général, l'aide financière accordée aux projets varie entre 500 \$ et 35 000 \$, selon la catégorie de subvention. Pour plus de détails, consulter la brochure du programme de subventions de Mountain Equipment Co-op.

Date limite des soumissions :

Les dates limites pour soumettre une application sont *le 10 mars et le 10 septembre* de chaque année.

Pour soumettre une demande :

Par la poste :

Coordonnatrice de l'engagement communautaire
Mountain Equipment Co-op
149, 4e Avenue Ouest
Vancouver (C.-B.) V5Y 4A6

Par courriel : communaute@mec.ca

Contact:

Fonds de l'environnement
Mountain Equipment Co-op (siège social à Vancouver)
149, 4ème avenue ouest
Vancouver, BC, V5Y 4A6

1.888.847.0770 (sans frais au Canada et aux États-Unis)
Téléphone: (604) 707-3382
Télécopieur: (604) 731-3814
Courriel : info@mec.ca
Site Web: <http://www.mec.ca/envirofund>

Autres adresses :

Téléphone : 418-522-8884
Adresse : 405, rue Saint-Joseph Est (angle de Couronne),
Québec (Québec) G1K 3B6
Téléphone : 514-788-5878
Adresse : Marché Central, 8989, boulevard de l'Acadie, Montréal QC, H4N 3K1

4) Fonds de l'environnement de Shell

Description :

Le Fonds de l'environnement de Shell fournit une aide financière pour les projets élaborés par les gens de la collectivité et axés sur l'action qui contribuent à améliorer et à protéger l'environnement canadien.

Qui peut faire une demande : Toute personne qui demeure au Canada peut présenter une demande en son nom ou à titre de membre d'un organisme communautaire, d'une œuvre de bienfaisance, d'un organisme faisant appel au bénévolat, d'un groupe environnemental, d'une association de jeunes, etc.

Types de projets : En raison du nombre accru de demandes, chaque groupe peut présenter qu'**UN** seul projet.

La préférence est accordée aux projets innovateurs et axés sur l'action qui contribuent à améliorer et protéger l'environnement canadien. Votre projet doit être bénéfique pour l'environnement et vous devez avoir une idée claire des résultats escomptés. Consultez les exigences relatives aux projets de naturalisation et les exigences relatives aux projets liés aux changements climatiques.

Description du financement :

Le montant du financement accordé va jusqu'à 5 000\$.

Date limite des soumissions :

Le 28 février et le 30 septembre de chaque année. Le formulaire de demande peut être téléchargé à l'adresse suivante: www.shell.ca/fes

Contact: Administrateur

Fonds de l'environnement de Shell

Téléphone : (403) 691-2071

Télécopieur : (403) 269-8031

Courriel : admin-sef@shell.com

Site Web : <http://www.shell.ca/fes>

Autre contact : Téléphone : (514) 356-7036

Courriel : nicole.belval@shell.com

5) Subvention Unilever-Evergreen pour la bonne gestion des milieux aquatiques

Le programme de subventions d'Evergreen pour l'année 2006-2007 est à présent terminé. De nouvelles subventions seront disponibles l'an prochain. Voici les informations du programme 2007

Description :

Les habitats aquatiques dans les villes et les zones en voie d'urbanisation ont besoin d'être entretenus et préservés. En raison du développement urbain, nous avons détourné, redressé et même éliminé des rivières, des cours d'eau et des marécages. Toutefois, nous dépendons de l'eau pour réaliser la quasi totalité de nos activités quotidiennes. Il est donc de notre responsabilité de protéger les habitats importants et remarquablement diversifiés de nos milieux aquatiques. La subvention Unilever-Evergreen pour la bonne gérance du milieu aquatique octroie une subvention pour soutenir une gamme de projets de restauration et d'éducation à petite échelle, réalisés en partenariat avec la communauté, et qui visent à sensibiliser le public à l'importance des milieux aquatiques tout en donnant aux citoyens des occasions de poser des gestes concrets.

Qui peut faire une demande :

Cette subvention est offerte aux communautés de l'ensemble du Canada. Les projets doivent être réalisés dans une ville ou un village, ou à proximité d'une ville ou d'un village.

Les groupes admissibles doivent être composés de membres de la collectivité et doivent travailler avec au moins un partenaire institutionnel afin de réaliser la planification, la conception et la mise en œuvre de leur projet. Parmi les partenaires possibles, on retrouve l'administration municipale, les agences gouvernementales tant fédérales que provinciales, les sociétés d'État et les établissements subventionnés par l'État (par exemple, un hôpital ou une université). Une lettre d'appui du ou des partenaires institutionnels de l'organisme devra être jointe à la demande. Les groupes qui ne sont pas constitués en personne morale ou qui ne sont pas des organismes de bienfaisance enregistrés sont également invités à soumettre leur projet.

Types de projets :

Cette subvention permettra de financer des initiatives de restauration et de gérance des habitats aquatiques qui seront mises en œuvre d'ici le 31 octobre 2007 et qui visent la restauration :

- d'une rivière, d'un ruisseau ou d'un rigolet;
- d'un rivage d'eau douce ou salée;
- d'un marais un marécage;
- d'un étang;
- d'un estuaire.

Les projets doivent également :

- utiliser exclusivement des plantes indigènes (c'est-à-dire les espèces qui existaient dans une région donnée avant l'arrivée des colons européens; ces espèces nécessitent peu d'entretien et aucun produit chimique);

- faire appel à la participation des membres de la communauté, en particulier les enfants et les jeunes;
- être réalisés sur des terrains publics ou des terrains appartenant à un établissement subventionné par l'État;
- posséder un important volet axé sur la sensibilisation du public;
- respecter les règlements et les politiques de toutes les agences gouvernementales en matière d'environnement, de santé, de sécurité et d'assurance.

Cette subvention peut également permettre à des organismes communautaires de réaliser d'autres activités pratiques visant à protéger et à maintenir la santé des plans d'eau locaux, notamment : des activités visant à amener les propriétaires à débrancher leurs tuyaux de descente d'eaux pluviales et les projets du Chemin du poisson jaune, qui visent à sensibiliser le public aux dangers du déversement des produits toxiques dans les égouts pluviaux.

Étendue du financement offert : 2000 à 10000\$

Description du financement :

Cette subvention couvre jusqu'à 50% du coût total du projet. Un maximum de 80% de la subvention peut être utilisé pour :

- l'achat de plantes indigènes (plantes aquatiques, arbres, arbustes et fleurs sauvages);
- l'achat d'articles de jardinage (terre, compost, outils)
- les travaux de construction (excavation, etc.), la location d'équipement et le coût des services d'un opérateur;
- les services-conseils, tels que l'aménagement paysager, l'évaluation du sol et des eaux souterraines, l'évaluation écologique;
- les instruments de mesure;
- les bouquets de végétaux et autres moyens biologiques visant à contrôler l'érosion;
- le transport (location de voiture ou de camion, livraison de matériaux ou de fournitures).

Date limite des soumissions :

2 février 2007 mais nous vous conseillons de retourner régulièrement sur le site internet pour connaître les prochaines dates

Contact:

Unilever-Evergreen Aquatic Stewardship Grant
Evergreen

355 Adelaide Street West, 5th Floor

Toronto (Ontario) M5V 1S2

Téléphone: (416) 596-1495

Télocopieur: (416) 596-1443

Courriel: info@evergreen.ca

Site Web: <http://www.evergreen.ca>

http://www.unilever.ca/fr/ourvalues/environmentandsociety/UC_Foundation/Unilever_Evergreen.asp

6) Fondation TD des amis de l'environnement

Description :

Depuis sa création en 1990, la Fondation TD des amis de l'environnement a fièrement soutenu les efforts de Canadiens dévoués à la santé de notre environnement. Des milliers de personnes, d'un océan à l'autre, contribuent à donner l'exemple, à l'échelle locale, du genre de progrès qui peut véritablement changer le monde.

Types de projet : Projets qui protègent et préservent l'environnement canadien. Projets qui aident les jeunes Canadiens à comprendre les activités environnementales de leur communauté et à y participer. Projets qui appuient le réaménagement urbain, comme des projets environnementaux visant la revitalisation de quartiers de petite taille ou à risque et de « rues principales ». Projets qui améliorent la collaboration entre les organismes environnementaux.

Date limite des soumissions : non disponible

Financement : non disponible

Critères d'admissibilité : Les organismes doivent être canadiens et les fonds doivent être utilisés au Canada. Les organismes doivent être sans but lucratif et détenir un numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance. Les organismes doivent être en mesure de fournir un reçu d'impôt pour activités de bienfaisance pour le plein montant du don.

Contact : (région du Québec, de Toronto, des Maritimes)

Roger St. Louis
Directeur régional
66 Wellington Street West
TD Tower, 17th Floor
Toronto, Ontario M5K 1A2
TÉL. : (416) 308-5047
TÉLÉC. : (416) 308-5162
Courriel : roger.st.louis@td.com

7) Reboot Canada

Organisme responsable :

ReBOOT Canada reçoit des dons de matériel et de logiciels d'ordinateur provenant de centaines de corporations à travers le Canada. Les supporteurs principaux sont Microsoft Canada, AIM Trimark, Pfizer Warner-Lambert et AstraZeneca Canada.

Description :

ReBOOT Canada est une organisation à but non lucratif qui fournit du matériel d'ordinateur, des logiciels et de l'appui technique aux organismes à but non lucratif et aux gens dont l'accès à la technologie est limité.

Qui peut faire une demande :

Les groupes sans but lucratif.

Types de projets :

Une somme modique est réclamée pour chaque ordinateur pour couvrir les frais administratifs. La liste des prix est disponible au site web de l'organisation à l'adresse suivante: www.rebootcanada.ca ou par télécopieur au (416) 534-6083.

Étendue du financement offert : Non disponible

Description du financement :

Le nombre de machines est généralement limité à 10 par commande, par organisme.

Date limite des soumissions : Les demandes peuvent être envoyées en tout temps. Les ordinateurs seront prêts à être envoyés ou ramassés environ deux à quatre semaines suivant l'approbation de la demande.

Contact:

Devon MacDonald
Directeur exécutif
ReBOOT Canada
136, rue Geary, unité 110
Toronto (Ontario) M6H 4H1
Téléphone : (416) 534-6017
Télécopieur : (416) 534-6083
Courriel : devon@rebootcanada.ca
Site Web : <http://www.rebootcanada.ca>

Montréal
ReBoot Montréal
215, ave Labrosse
Pointe-Claire, QC, H9R 1A3
Site Web : <http://www.rebootmontreal.ca>
Téléphone: 514-684-8008